



Les dossiers présentés au CT du 7 décembre dernier

CHARTRE DE DEONTOLOGIE

Le projet présenté a pris en compte nos demandes (cf notre dernière gazette)

La Municipalité a affiché sa volonté de la rendre accessible et lisible à tous, avec une communication adaptée (dossier non présenté au vote)

ACCUEIL D'UNE NOUVELLE PROMOTION D'APPRENTIS

150 postes créés, dans différents domaines (technique, sanitaire, social, tertiaire, environnemental, énergie, communication digitale...)

Notre vote : POUR

AJUSTEMENT DE CERTAINS CYCLES DE TRAVAIL

concernait les horaires de toutes les catégories d'agent du Vaccinodrome .

Notre vote: POUR

TEMPS DE TRAVAIL AGENTS DU CSU,

POLICIERS MUNICIPAUX AFFECTÉS AU TRAVAIL DE NUIT

RÉGIME INDEMNITAIRE DES OPERATEURS DE VIDEOPROTECTION (HORS FILIERE POLICE)

Notre vote: POUR

AJUSTEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

concernait essentiellement la DGAMM et la DGS:

- rattachement de la direction des projets partenariaux à la DGAMM,
- création d'une mission contrôle de gestion à la DGAMM
- transformation de la direction des Moyens en deux directions distinctes: la Direction des Services généraux et la Direction des Transports et Parc de >Véhicules
- Fusion des services du protocole et de la communication au sein de la DGS

notre vote: ABSTENTION

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION 2020/2021 (DOSSIER NON PRÉSENTÉ AU VOTE)

Les informations données en marge du CT

REORGANISATION

les DRP et SRP devraient devenir respectivement Direction Appui Fonctionnel et Service Appui Fonctionnel, avec disparition du lien hiérarchique entre ces deux entités, les SAF seraient rattachés aux directions opérationnelles. Il est prévu 8 DAF (1 par DGA et 1 pour le DGS) et 1 SAF par direction si besoin. Le dossier sera présenté au prochain CT de janvier 2022

TEMPS DE TRAVAIL ÉCOLES ET CRÈCHES :

- dernière DCM sur la dérogation au temps de travail déferée par le préfet au TA, ce dossier passera donc au prochain CT
- grèves dans les écoles : volonté affichée de la Municipalité de laisser les écoles le plus possible ouvertes quitte à répartir les non-grévistes dans les écoles qui fermentaient autrement
- Réorganisation des secteurs prévue en janvier

SERVICE DES ÉLECTIONS:

le DGS a annoncé travailler sur des mesures pour un bon fonctionnement lors des prochains scrutins

MÉDECINE DU TRAVAIL:

des médecins vacataires viennent d'être recrutés

CRISE SANITAIRE:

Mesures prévues visant à favoriser les visios et le télétravail

NBI: peignage prévu en 2022 suite aux remarques de la CRC

Notre déclaration préalable

En préambule de ce comité technique, nos organisations syndicales CFTC et CFE/CGC souhaitent évoquer le climat tendu qui règne actuellement dans notre Administration.

En effet, toute forme de dialogue semble perçue aujourd'hui comme une forme d'opposition. La stigmatisation récente des agents de la DRH par un Élu en est la parfaite illustration.

Cette défiance permanente envers les personnels en place, porte en elle les germes d'une fragmentation de l'Administration, avec à terme des effets dévastateurs sur son fonctionnement et sur le service rendu aux citoyens.

Nous appelons les Autorités à se reprendre et faire preuve de bon sens en s'engageant sur la voie de la confiance pour l'intérêt collectif.

Concernant les dossiers présentés nous tenons d'abord à remercier l'Administration d'avoir bien voulu régulariser la situation des agents du centre de supervision urbain et du PC radio de nuit en soumettant le dossier, ce jour, au comité technique.

Les mesures sociales validées en faveur de ces agents, et, à notre demande, ont été enfin entendues et reconnues.

Parmi les notes positives, nous pouvons nous réjouir que depuis que nos organisations syndicales ont dénoncé le mode de recrutement des directeurs en effectuant une action en justice, nous constatons que les postes de directeurs sont systématiquement publiés.

Nous saluons l'initiative de l'administration de créer un poste de directeur des relations internes : inutile de chercher un candidat, vous pouvez d'ores et déjà confier celui-ci à un responsable d'une autre section syndicale dont l'activité principale est d'annoncer en avant première les informations de l'administration :

- confirmation du DGS par interim ;

- attribution de jours non-travaillés aux crèches et aux écoles ;

- maintien de la prime de fin d'année pour les agents ayant contracté le COVID ;

Plus sérieusement, nous demandons instamment que la communication interne soit effectuée par l'administration avant quiconque. Nous sommes certains que les organisations syndicales qui représentent plus de 55% du personnel sont unanimes à ce sujet.

Nous prenons note que le dossier sur la dérogation du temps de travail accordée aux personnels des écoles a été retiré de l'ordre du jour. Pour quelles raisons ? Nous nous permettons d'insister sur les autres catégories de personnel, qui mériteraient un geste de reconnaissance du même type pour les mêmes raisons, et si comme il nous a été dit en réunion presque plénière pour la préparation de ce CT, qu'accorder une dérogation au temps de travail n'était pas possible, nous demandons l'attribution d'un CIA.

Nous avons noté la décision de la Cour Administrative de Versailles a rendu un arrêt en septembre 2021 indiquant qu'il n'était pas possible de laisser l'enveloppe du CIA vide.

Nous avons appris récemment que cette enveloppe serait abondée, nous souhaiterions en connaître le montant annuel et son utilisation. Nous récusons par avance l'argument selon lequel cette enveloppe aurait été dépensée pour les cadres DGA et Directeurs démis de leur fonction.

Si les anciens DGA occupent bien d'autres postes la quasi totalité des directeurs devant occuper leur poste sont encore en place et ce probablement jusqu'au mois de juin 2022.

Il faudra d'ailleurs prolonger la durée de validité du filet de sécurité de 6 mois à partir de la date effective de mobilité des cadres concernés.

En attendant, ces directeurs assument leurs responsabilités, et ont de ce fait droit à leur régime indemnitaire.

Concernant les écoles, nous souhaitons attirer l'attention de ce comité sur des pratiques de redéploiement des personnels non-grévistes les jours de grève.

Il est scandaleux de constater que ces agents sont déplacés dans des écoles censées être fermées à cause de la grève. Nos déléguées nous ont signalé de nombreux cas d'agents non grévistes obligés de se déplacer dans d'autres écoles pour remplacer leurs collègues grévistes, ce qui génèrent les conséquences suivantes ;

dégradation des conditions d'accueil dans les écoles non-grévistes, voire fermeture

diminution de l'effet de la grève dans les écoles grévistes avec suspicion de collaboration des non-grévistes de la part de leurs collègues absentes,

agressivité des parents vis à vis des non grévistes (qui sont déplacés dans d'autres écoles) ,

risque pour les enfants bénéficiant d'un PAI que les agents déplacés ne connaissent pas.

Cette situation n'est absolument pas acceptable et nos OS s'interrogent sur leur participation au renouvellement du protocole de grève dans les écoles.

Nous avons signé ce protocole dans l'intérêt de tous et dans la continuité du service mais certainement pas au détriment des agents non-grévistes.

Dans un autre registre, 4 ans après la modification restreinte des statuts de l'association Comité d'Action Sociale (CAS), nous souhaitons informer l'administration que l'intersyndicale a écrit à M. le Préfet pour dénoncer son mode de fonctionnement, sa composition et son manque de transparence. Il est désormais impératif que les statuts soient intégralement revus et corrigés d'autant plus que le CT1 de la Métropole est censé disparaître. Nous attendons pour le prochain CT un projet de modification des statuts, bien entendu négocié avec l'ensemble des OS.

Concernant l'information sur les cadres d'astreintes municipales nous sommes satisfaits qu'elles soient enfin diffusées. Cependant, elles ne sont aujourd'hui diffusées qu'aux DGA et directeurs. Il serait utile de publier cette information, complétée de l'ensemble des autres astreintes, sur l'intranet municipal. Ce qui nous permettra de reprendre le dossier des astreintes des agents logés par nécessité absolue de service afin d'améliorer le sort de ces derniers, souvent « assignés à résidence » pour rien.

En conclusion, face aux nombreux défis qui nous attendent, aux nombreux chantiers prévus en 2022 et pour tenir compte de l'échéance électorale du 8 décembre 2022, nous nous permettons d'insister sur la majoration des droits syndicaux pour l'ensemble des OS pour cette année particulière.